

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-CD209

présenté par
Mme Brulebois, rapporteure

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 52, insérer l'article suivant:****Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Au plus tard six mois après la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur les modalités de financement des 1,5 milliards d'euros d'investissement supplémentaires annuels annoncés à l'horizon 2027 en faveur de la régénération du réseau ferré national et du déploiement de la commande centralisée de réseau et du système européen de gestion du trafic ferroviaire, dans le périmètre du programme 203 de la mission « Écologie, développement et mobilités durables » et du budget de l'Agence de financement des infrastructures de transport de France.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Lors de la remise des conclusions du Conseil d'orientation des infrastructures le 24 février dernier, la Première ministre a annoncé un plan de 100 milliards d'euros d'investissements pour le ferroviaire à l'horizon 2040. Ces annonces ont donné une nette priorité à la régénération et la modernisation du réseau ferré national avec l'ambition d'augmenter les financements d'ici la fin du quinquennat respectivement à hauteur de 1 milliard d'euros supplémentaire pour la régénération du réseau, et 500 millions d'euros pour sa modernisation, et en particulier, le déploiement de la commande centralisée de réseau (CCR) et de l'ERTMS (« European rail trafic management system »).

Cet engagement est aujourd'hui essentiel pour enrayer la dégradation du réseau et atteindre les objectifs fixés en matière de report modal et de décarbonation du secteur des transports.

À ce jour, les modalités de financement de cet effort budgétaire restent pourtant à déterminer et à programmer. Le présent PLF 2024 ne dédie aucun concours public supplémentaire pour la régénération et la modernisation du réseau, autre que ceux prévus dans le contrat de performance État-SNCF Réseau *via* le fonds de concours du groupe SNCF.

Le présent amendement demande ainsi au Gouvernement la remise d'un rapport au Parlement explicitant les modalités de financement prévus pour soutenir la hausse annoncée des investissements en faveur de la régénération et de la modernisation du réseau d'ici la fin du quinquennat.